

[Texte]

—those are the people directly north of us, the Inuit people who are adjacent to the Dene—

granted under the Inuvialuit final agreement, and we expect it to make it easier to implement future land claims, TFN land claims and Dene/Métis land claims.

They expect it to; they are not sure.

Now, Mr. Nerysoo, and this is the one I would like you to take specific notice of, who is a Gwich'in, is a member of the legislature, and today is a member of cabinet, stands up to voice a concern:

One is the suggestion the Minister made when he indicated this would have no bearing on the question of aboriginal title or, for that matter, rights with regard to lands that had been identified by the aboriginal people for their own use, under which they had outright ownership. I must indicate that it is important for the government to recognize that there might be some definition changes that could have a bearing on the definitions of title under this particular legislation. That basically will occur, obviously, through the land claims negotiation process. It was one of the outstanding items, I believe, that was still open for discussion between the aboriginal organizations, in particular the Dene/Métis, and the Government of Canada.

So he is making it clear that this question has never been resolved, although we were at the table at the time.

He continues:

The one other concern I would have, and maybe it is an issue that had to be resolved as soon as possible

—it has never been resolved—

but I believe under the agreement in principle that was reached between the Dene/Métis and the Government of Canada there was a certain amount of responsibility placed in the hands of management structures dealing with land and dealing with the issue of governments and leases for which they had jurisdiction.

Meaning we would have a certain degree of jurisdiction. Now, that has never occurred either.

I would hope that the legislation is not intended to undermine the responsibilities that have been outlined, but hopefully to ensure that the intention here was to support those kinds of structures and those kinds of management responsibilities that have been defined. I just want to caution you and make you aware of that, in case there might be some problems with regard to the legislation and the agreement in principle as it was signed.

So one of our beneficiaries at the time was highlighting this, flagging this, saying that the intent here is not to harm this AIP we had signed; it was supposed to facilitate it. I am saying that times have changed. We are no longer involved in that. We haven't really been involved in this. But now it is coming forward. This member, who is one of our people, cautioned them at the time. Everyone assumed that we would continue negotiating. That didn't happen.

The Chairman: Mr. Reid.

[Traduction]

... il s'agit des gens qui vivent directement au nord de chez-nous, les Inuit voisins des Dénés. . .

accordés, ce sont des certificats, en vertu de la Convention définitive de Inuvialuit, et nous nous attendons à ce que cela facilite l'exercice des revendications territoriales futures, des revendications territoriales de la FTN et des Dénés et Métis.

C'est ce qu'ils attendent; ils n'en sont toutefois pas certains.

Monsieur Nerysoo, et c'est le point que je voudrais que vous notiez, est un Gwich'in, membre de la législature et aujourd'hui membre du Cabinet; il se lève alors pour exprimer des réserves:

La première a trait au fait que le ministre a dit que cela n'aurait aucun effet sur la question du titre aborigène ni, d'ailleurs, sur les droits aux terres réservées aux autochtones, en vertu desquelles ils en sont propriétaires à part entière. Je dois souligner qu'il importe que le gouvernement reconnaisse qu'il pourrait y avoir des changements apportés aux définitions susceptibles d'entraîner des conséquences en matière de définition du titre en vertu de cette loi. Cela se produira manifestement dans le cadre du processus de négociation des revendications territoriales. C'était une des questions pendantes, je crois, qui pouvait encore être discutée entre les organismes autochtones, en particulier les Dénés et les Métis, et le gouvernement du Canada.

Il montre donc clairement que la question n'a jamais été réglée, en dépit de notre participation à l'époque.

Il ajoute:

La seule autre réserve que j'aie, et peut-être s'agit-il d'une question qu'il faudrait régler aussitôt que possible

... elle ne l'a jamais été. . .

et je crois qu'en vertu de l'accord de principe conclu entre les Dénés et les Métis et le gouvernement du Canada, certaines responsabilités avaient été confiées aux organismes de gestion chargés des terres et de la question des gouvernements et des baux pour lesquels ils ont compétence.

Cela signifiait que nous aurions certains pouvoirs, ce qui ne s'est jamais concrétisé non plus.

J'espère que l'objet de la loi n'est pas de saper les responsabilités décrites, mais d'apporter un soutien aux structures et aux responsabilités en matière de gestion qui ont été définies. Je tiens simplement à attirer votre attention sur ce point et à vous mettre en garde, au cas où il y aurait des problèmes concernant la loi et l'accord de principe tel qu'il a été signé.

Donc, un de nos bénéficiaires de l'époque insiste sur ce point, et le soulignait, en disant que le but poursuivi n'était pas de compromettre l'accord de principe que nous avions signé, mais au contraire, de le faciliter. Je tiens à dire que les temps ont changé. Nous ne participons plus à de tels travaux. Nous n'avons pas vraiment été associés à ce qui s'est fait ici. Pourtant, ce projet de loi va être adopté. Ce député, qui est des nôtres, avait exprimé des réserves. Tout le monde pensait que nous continuerions à négocier, mais il n'en a rien été.

Le président: Monsieur Reid.